



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juin 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean ENEL.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE N. JACOB DEHAYE DANNEBEY WERHLEN L. ZETERSKI MATHIS SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN DEVITERNE ENEL PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

ML. MASSON a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. JACOB
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Compte administratif 2023

Nomenclature ACTES : 7.1 Finances locales-Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 25

pour : 19 (M. OGIEZ ne prend pas part au vote)

contre : 6 (DZ, LZ, ZBI, FP, DD, JE)

abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Exposé des motifs

Le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget principal est présenté selon les instructions comptables M14.



L'article L 1612-12 du CGCT précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le compte administratif enregistre les opérations financières telles qu'elles se sont effectivement réalisées.

Les montants du compte administratif sont à comparer aux crédits votés lors du BP 2023 et des décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2023.

La balance des opérations effectuées au titre de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2023	4 457 101.35	4 114 428.80	456 739.48	1 110 383.62
RÉSULTATS EXERCICE 2023	342 672.55			653 644.14
Résultat reporté 2022		692 616.37	474 934.40	
RÉSULTATS CUMULÉS		349 943.82		178 709.74

Délibération

- **Vu** l'article L 1612-12 du CGCT,
- **Vu** l'article L 2121-14 du CGCT,
- **Vu** l'article L 2121-31 du CGCT,
- **Vu** la délibération n° 29 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant sur le BP 2023,
- **Vu** les délibérations n° 39 et 54 portant sur les DM 2023,
- **Vu** le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal,
- **Considérant** que Jean ENEL a été voté Président de séance pour le vote du compte administratif 2023 ;
- **Considérant** l'absence de Monsieur le Maire au moment du vote ;
- **Considérant** l'avis favorable des Commissions en date du 28 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2023.

PJ : Compte administratif 2023

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 18/06/2024 et que la convocation a été faite le 05/06/2024.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 18 juin 2024
Le président de séance,
Jean ENEL

Le Maire

